

L'Edito

Voici le second numéro de Fréquence ASP. On va être franc : on ne pensait pas publier si vite un nouveau numéro, mais l'actualité en a voulu autrement.

Bonne lecture !

Des économies sur le dos des ASP

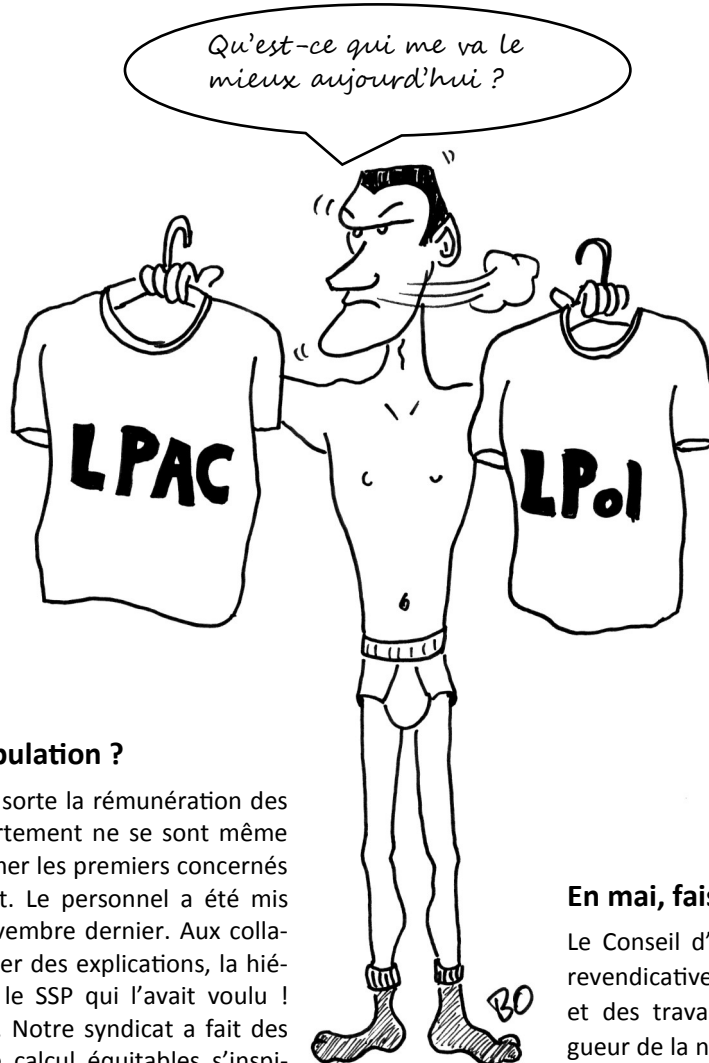
On vous l'avait bien dit dans le dernier Fréquence ASP : Pierre Maudet applique les lois qui l'arrangent. Prenons par exemple la rémunération des heures supplémentaires. Estimant que la calculer selon le règlement d'application de la LPAC - loi à laquelle les ASP sont soumis - serait trop coûteux, le magistrat a imposé un calcul selon le règlement d'application de la LPol, nettement moins avantageux pour les ASP. Déloyal ? Oui, absolument. La méthode Maudet, ou comment jongler entre deux statuts, selon ses intérêts et au détriment des ASP.

Désinformation ou manipulation ?

Non contents d'abaisser de la sorte la rémunération des ASP, M. Maudet et son Département ne se sont même pas donné la peine d'en informer les premiers concernés – et encore moins le syndicat. Le personnel a été mis devant le fait accompli en novembre dernier. Aux collaborateurs qui osaient demander des explications, la hiérarchie répondait que c'était le SSP qui l'avait voulu ! Affirmer cela est diffamatoire. Notre syndicat a fait des propositions de méthodes de calcul équitables s'inspirant d'un accord passé avec les HUG mais M. Maudet n'en a eu cure et aucun accord n'a été trouvé. Ce nivellement par le bas est du seul fait du magistrat. Qu'on se le dise !

Fonction publique : la mobilisation continue

L'abrogation du "personal stop" et la restauration de l'annuité 2016 ont été votées par le Grand Conseil le 26 février dernier. Mais la mobilisation continue, car le Conseil d'Etat n'a pas renoncé à son objectif de réduire la voilure de 5%. La prochaine assemblée de la fonction publique aura lieu le lundi 11 avril.



Tout doit disparaître

Le Département fait preuve de zèle lorsqu'il s'agit de trouver le moyen de diminuer la rémunération des collaborateurs sans que cela ne se voit trop. Prenons les ASP 2 de la BPTS par exemple. Appelés à travailler régulièrement le week-end, ils bénéficient en compensation d'un forfait unité d'environ cent dix francs par mois – ce qui, soit dit en passant, est déjà bien peu cher payé par rapport à ce qu'ils seraient en droit de revendiquer si la LPAC était respectée. Et bien cela sera bientôt fini. Sans consulter ni même informer le syndicat, M. Maudet a décidé de manière unilatérale la suppression pure et simple de ce forfait. Et le personnel de se retrouver gros-jean comme devant.

En mai, fais ce qu'il te plaît

Le Conseil d'Etat a choisi le 1er mai, journée revendicative internationale des travailleuses et des travailleurs, pour fixer l'entrée en vigueur de la nouvelle LPol. Quand on connaît les répercussions que les règlements d'application de cette loi auront sur les conditions de travail des ASP, on ne peut que souligner le cynisme de la manœuvre.

Prochaine assemblée des ASP :
lundi 14 mars 2016 à 19h30 au SSP.